



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déficit auditif

Question écrite n° 3890

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la question de santé publique du déficit auditif. En France, un million de personnes ne sont pas équipées en appareil auditif alors qu'elles en ont besoin. Les trois principales causes de renoncement à cet équipement tiennent tout d'abord au manque d'information relatif aux conséquences du déficit auditif sur la santé, ensuite à l'image « âgée » que renvoie cet équipement, et enfin au reste à charge, souvent trop élevé, après remboursement de l'assurance maladie obligatoire et des complémentaires santé. En effet le remboursement de l'assurance maladie obligatoire ne finance seulement que 14 % de la dépense d'audioprothèse, les complémentaires santé 30 %, ce qui induit un reste à charge de 56 % pour les patients. Aussi il souhaite connaître les mesures qu' elle entend engager, en concertation avec les associations de patients et le syndicat national des audioprothésistes, afin d'améliorer la prise en charge de ces équipements par l'assurance maladie obligatoire, et ainsi faciliter l'accès à l'audioprothèse pour les Français souffrant de troubles auditifs.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3890

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2017](#), page 6502

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)